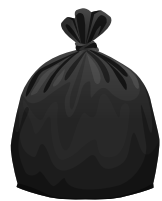


## ORDURES MÉNAGÈRES

À DÉPOSER DANS LE BAC, DANS UN SAC PLASTIQUE ADAPTÉ ET FERMÉ



## EMBALLAGES EN VERRE

À DÉPOSER EN VRAC SANS SAC



À NE PAS DÉPOSER  
AMPOULES ET NÉONS - VAISSELLE  
POTS DE FLEURS - MIROIRS

## EMBALLAGES ET PAPIERS

À DÉPOSER EN VRAC DANS LE BAC SANS SAC

TOUS LES EMBALLAGES ET PAPIERS



À NE PAS DÉPOSER  
TOUS LES AUTRES OBJETS, MÊME CEUX EN PLASTIQUE.

## DÉCHETS VÉGÉTAUX

À DÉPOSER EN VRAC DANS VOTRE CONTENANT OU EN FAGOTS AVEC UN LIEN NATUREL DE TYPE FICELLE

À présenter la veille au soir dans vos bacs dédiés aux déchets végétaux et/ou dans des sacs en papier biodégradable OUVERTS. Le contenu doit être visible et identifiable par les agents de collecte. Ces sacs fournis par Grand Paris Grand Est sont disponibles dans les déchèteries du Territoire (liste sur [grandparisgrandest.fr](http://grandparisgrandest.fr)).

TONTE DE GAZON - FEUILLES - PLANTES ET FLEURS BRANCHAGES - TAILLE DE HAIES



À DÉPOSER EN DÉCHÈTERIE  
TRONCS ET SOUCHES D'ARBRES, BRANCHES D'UN DIAMÈTRE SUPÉRIEUR À 6 CM, OBJETS EN BOIS, CAGETTES ET POTS DE FLEURS

À DÉPOSER DANS VOTRE COMPOSTEUR OU DANS VOTRE BAC D'ORDURES MÉNAGÈRES

DÉCHETS ALIMENTAIRES

À NE PAS DÉPOSER

LES DÉCHETS VÉGÉTAUX DÉPOSÉS EN VRAC SUR LE SOL NE SERONT PAS COLLECTÉS

## OBJETS ENCOMBRANTS

À DÉPOSER DEVANT CHEZ VOUS OU DANS LES ZONES DÉDIÉES, LA VEILLE AU SOIR

TABLE - FERRAILLE - MOBILIER DIVERS - MATELAS - GRANDS CARTONS PLIÉS



À DÉPOSER EN DÉCHÈTERIE

PRODUITS DANGEREUX POUR LA SANTÉ ET L'ENVIRONNEMENT (POTS DE PEINTURES, HUILES, BATTERIES, FOUR, FRIGO, TV, PNEU, ETC.)

DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES (DEEE)  
GRAVATS, BRANCHES, SOUCHES

0 800 50 49 36 Service & appel gratuits [grandparisgrandest.fr](http://grandparisgrandest.fr)

## LES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT

Le réseau de déchèteries est soumis à un règlement intérieur fixant l'ensemble des conditions d'accès, de circulation et d'utilisation des équipements ainsi que le rôle des agents d'accueil. Le document est consultable auprès de l'agent d'accueil et sur [grandparisgrandest.fr](http://grandparisgrandest.fr)

LA LISTE DES DÉCHETS ACCEPTÉS EN DÉCHÈTERIE EST DISPONIBLE SUR LE SITE [GRANDPARISGRANDEST.FR](http://GRANDPARISGRANDEST.FR)

### À NOTER :

- L'accès au réseau de déchèteries est réservé aux particuliers résidant sur le Territoire de Grand Paris Grand Est (hors Gournay-sur-Marne et Montfermeil).
- Dépôt limité à 1 m<sup>3</sup> par jour et jusqu'à 4 m<sup>3</sup> par semaine maximum par foyer.
- Accès interdit aux professionnels.
- Seuls les véhicules de tourisme ne dépassant pas 1,90 m de hauteur sont autorisés à pénétrer dans les déchèteries. Les véhicules utilitaires sont interdits.

Dans le cas d'un particulier souhaitant utiliser un véhicule ne respectant pas ces prescriptions, il devra émettre une demande de dérogation au préalable sur [grandparisgrandest.fr](http://grandparisgrandest.fr)

### JUSTIFICATIFS :

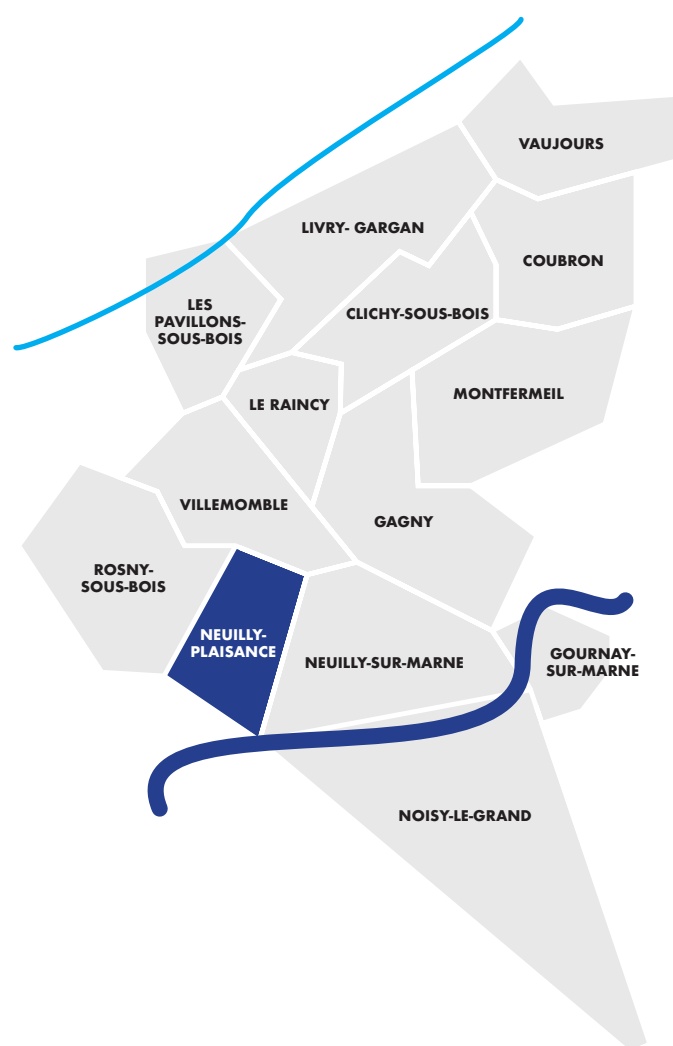
#### POUR OBTENIR UNE AUTORISATION, 2 SOLUTIONS :

**Par internet :** remplir le formulaire sur le site de Grand Paris Grand Est en joignant les pièces suivantes :

- Une carte d'identité ou passeport ;
- Un justificatif de domicile de moins de trois mois (quittance de loyer, factures d'électricité, de gaz, d'eau ou dernière taxe d'habitation) ;
- La carte grise du véhicule.

**Par courrier :** remplir le formulaire et nous le transmettre accompagné des photocopies des pièces justificatives et vos coordonnées (adresse + téléphone) :

**GRAND PARIS GRAND EST**  
Direction Prévention et Gestion des Déchets  
11, boulevard du Mont d'Est  
93160 Noisy-le-Grand



## INFOS

### CLIC INFO DÉCHETS GESTION DES DÉCHETS 2.0

Plus simple et plus rapide, entrez votre adresse sur cette carte dynamique pour identifier les jours de collecte de vos déchets ainsi que les points d'apport volontaire et les déchèteries proches de chez vous.  
Accès via [WWW.GRANDPARISGRANDEST.FR](http://WWW.GRANDPARISGRANDEST.FR)

### ASTUCES RÉDUISER VOS DÉCHETS

#### ÉVITEZ LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

- Faites une liste de courses
- Soyez attentifs aux dates de péremption
- Cuisinez les restes

#### RÉDUISER VOS EMBALLAGES

- Achetez des produits peu emballés voire non emballés
- Privilégiez les produits en vrac

#### OFFREZ UNE DEUXIÈME VIE À VOS OBJETS

- Vendez-les ou donnez-les près de chez vous
- Donnez-les à une recyclerie ou une friperie
- Déposez vos textiles dans un point d'apport volontaire pour qu'ils soient triés et valorisés par des professionnels.

#### PENSEZ AU COMPOST

Cela vous permet de réduire considérablement le volume de vos déchets organiques tout en obtenant sans frais un fertilisant naturel pour vos plantations.  
Plus d'infos en téléchargeant notre guide de la réduction des déchets sur [grandparisgrandest.fr](http://grandparisgrandest.fr)

0 800 50 49 36 Service & appel gratuits [grandparisgrandest.fr](http://grandparisgrandest.fr)

## 7 DÉCHÈTERIES GRATUITES

(SAUF GOURNAY-SUR-MARNE ET MONTFERMEIL, INTÉGRÉES AU RÉSEAU DU SIETREM)

**LIVRY-GARGAN**  
60, RUE DE VAUJOURS  
LUNDI : 14 H - 17 H  
MARDI : FERMÉE  
MERCREDI : 9 H - 12 H ET 14 H - 19 H  
JEUDI : 9 H - 12 H ET 14 H - 17 H  
VENDREDI : 9 H - 12 H ET 14 H - 19 H  
SAMEDI : 9 H - 12 H ET 14 H - 18 H  
DIMANCHE : 9 H - 13 H  
FERMÉE LES JOURS FÉRIÉS

**VAUJOURS**  
ROUTE DE COURTRY  
LUNDI : 14 H - 17 H  
MARDI, MERCREDI ET VENDREDI : 9 H - 12 H ET 14 H - 17 H  
JEUDI : FERMÉE  
SAMEDI : 9 H - 12 H ET 14 H - 18 H  
DIMANCHE : 9 H - 13 H  
FERMÉE LES JOURS FÉRIÉS

**LES PAVILLONS-SOUS-BOIS**  
9, BOULEVARD DE PARIS  
LUNDI : 14 H - 17 H  
MARDI, MERCREDI, VENDREDI : 9 H - 12 H ET 14 H - 17 H  
JEUDI : FERMÉE  
SAMEDI : 9 H - 12 H ET 14 H - 18 H  
DIMANCHE : 9 H - 13 H  
FERMÉE LES JOURS FÉRIÉS

**GAGNY**  
3, CHEMIN D'ACCÈS AUX ABBESSES  
LUNDI : 14 H - 17 H  
MARDI : FERMÉE  
MERCREDI, JEUDI ET VENDREDI : 9 H - 12 H ET 14 H - 17 H  
SAMEDI : 9 H - 12 H ET 14 H - 18 H  
DIMANCHE : 9 H - 13 H  
FERMÉE LES JOURS FÉRIÉS

**VILLEMOMBLE**  
ALLÉE DU PLATEAU  
DU LUNDI AU VENDREDI : 8 H 30 - 12 H 30 ET 13 H 30 - 17 H  
SAMEDI ET DIMANCHE : 9 H 30 - 12 H 30 ET 13 H 30 - 18 H  
FERMÉE LES JOURS FÉRIÉS

**NEUILLY-SUR-MARNE**  
AVENUE DES MARCHANDISES  
LUNDI : 14 H - 17 H  
MARDI : FERMÉE  
MERCREDI : 9 H - 12 H ET 14 H - 17 H  
JEUDI : 9 H - 12 H ET 14 H - 17 H  
VENDREDI : 9 H - 12 H ET 14 H - 17 H  
SAMEDI : 9 H - 12 H ET 14 H - 18 H  
DIMANCHE : 9 H - 13 H  
FERMÉE LES JOURS FÉRIÉS

**NOISY-LE-GRAND**  
9, RUE DE LA PLAINE  
LUNDI : 14 H - 17 H  
MARDI : 9 H - 12 H ET 14 H - 17 H  
MERCREDI : 9 H - 12 H ET 14 H - 19 H  
JEUDI : FERMÉE  
VENDREDI : 10 H - 12 H ET 14 H - 19 H  
SAMEDI : 9 H - 12 H ET 13 H - 18 H  
DIMANCHE : 9 H - 13 H  
FERMÉE LES JOURS FÉRIÉS

**L'ACCÈS AU QUAI N'EST PLUS AUTORISÉ 15 MINUTES AVANT L'HEURE DE FERMETURE.**  
Grand Paris Grand Est s'autorise à fermer exceptionnellement ses déchèteries.

# JE REPÈRE MON SECTEUR POUR LA COLLECTE DES DÉCHETS

(ORDURES MÉNAGÈRES, EMBALLAGES ET PAPIERS)



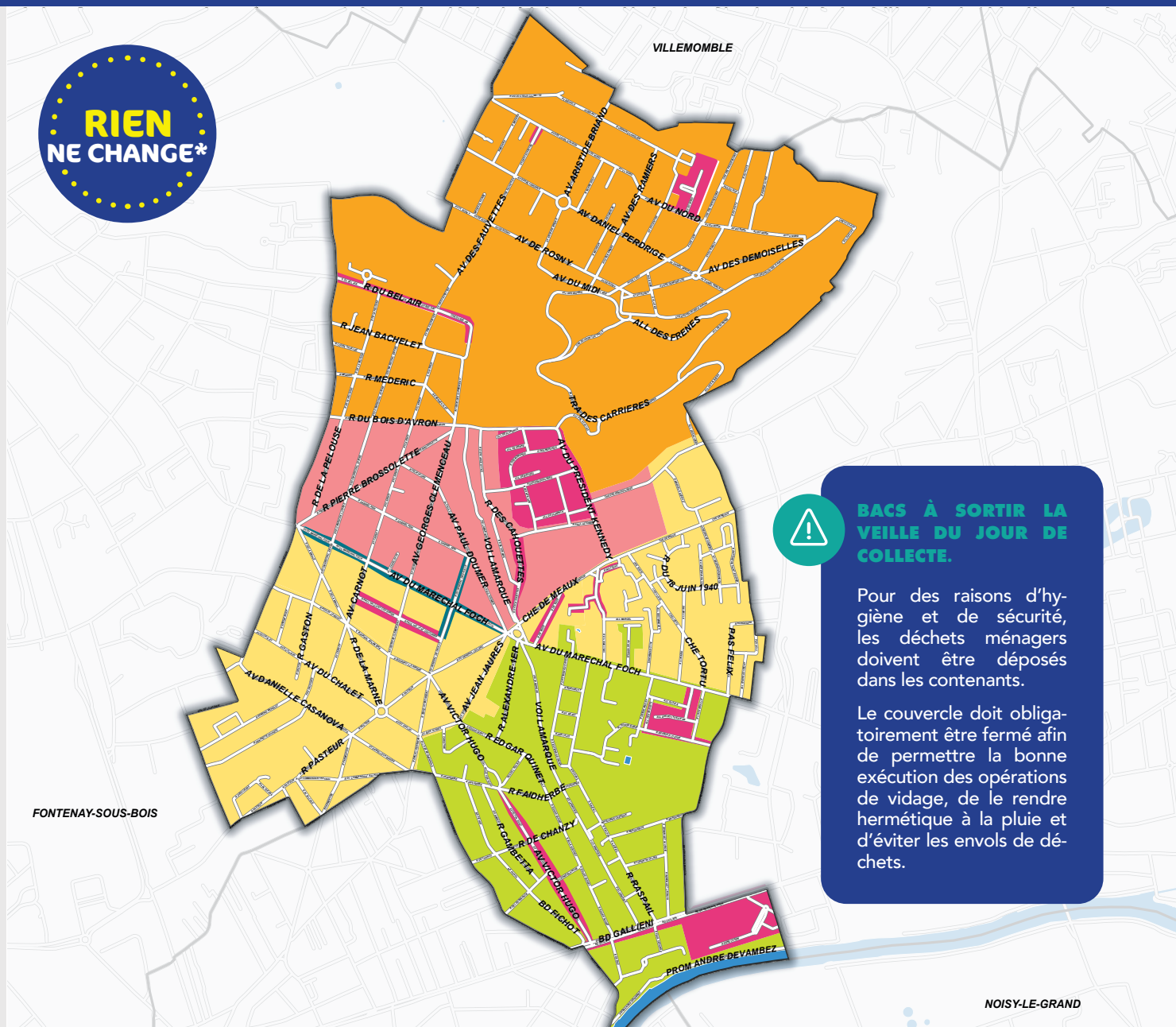
## ORDURES MÉNAGÈRES

● SECTEUR 1	LUNDI - VENDREDI
— RUES EN ROSE	LUNDI - MERCREDI - VENDREDI
● SECTEUR 2	LUNDI - VENDREDI
— RUES EN ROSE	LUNDI - MERCREDI - VENDREDI
● SECTEUR 3	MARDI - SAMEDI
— RUES EN ROSE	MARDI - JEUDI - SAMEDI
● SECTEUR 4	MARDI - SAMEDI
— RUES EN ROSE	MARDI - JEUDI - SAMEDI
— RUES EN BLEU	LUNDI - MARDI - JEUDI - VENDREDI - SAMEDI



## EMBALLAGES ET PAPIERS

● SECTEUR 1	JEUDI
— RUES EN ROSE	JEUDI
● SECTEUR 2	MARDI
— RUES EN ROSE	MARDI
● SECTEUR 3	LUNDI
— RUES EN ROSE	LUNDI
● SECTEUR 4	MERCREDI
— RUES EN ROSE	MERCREDI
— RUES EN BLEU	MERCREDI



### BACS À SORTIR LA VEILLE DU JOUR DE COLLECTE.

Pour des raisons d'hygiène et de sécurité, les déchets ménagers doivent être déposés dans les contenants.

Le couvercle doit obligatoirement être fermé afin de permettre la bonne exécution des opérations de vidage, de le rendre hermétique à la pluie et d'éviter les envols de déchets.

\*Vos jours et fréquences de collecte sont identiques à l'année 2021

# JE REPÈRE MON SECTEUR POUR LA COLLECTE DES OBJETS ENCOMBRANTS, DES DÉCHETS VÉGÉTAUX ET DES EMBALLAGES EN VERRE



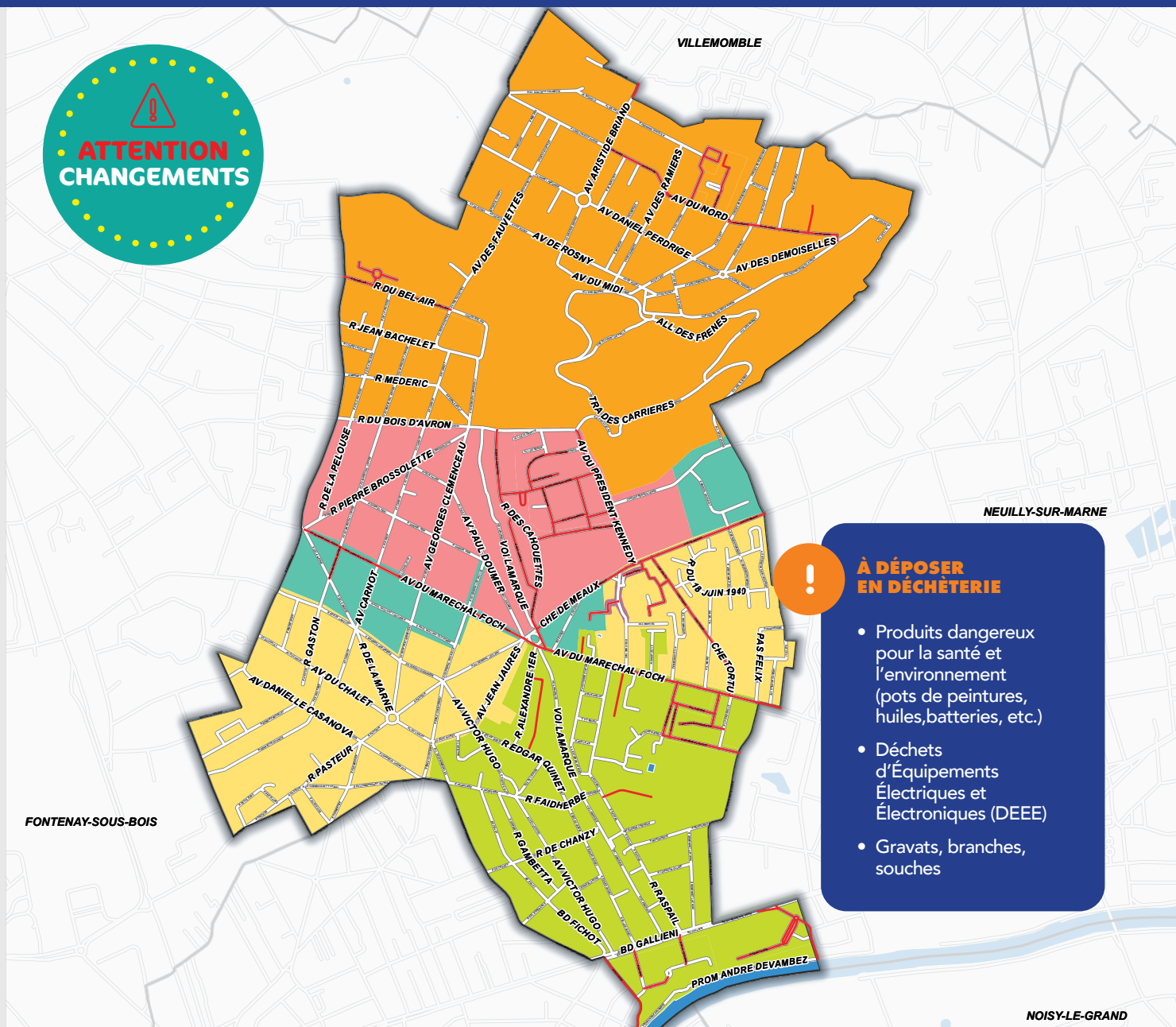
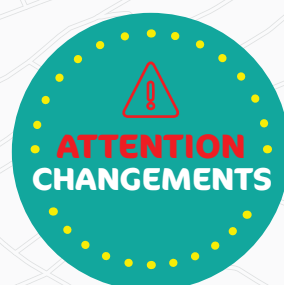
## OBJETS ENCOMBRANTS

TOUS HABITATS CONFONDUS

● SECTEUR 1	<p><b>ATTENTION !</b> DÉSORMAIS SUR RDV AU 01.60.43.51.96 OU SUR <a href="http://www.grandparisgrandest.fr">www.grandparisgrandest.fr</a></p> <p>SAUF LES IMMEUBLES SITUÉS DANS LES RUES COLORÉES SUR LA CARTE (CONSIGNES CI-DESSOUS)</p>
● SECTEUR 2	
● SECTEUR 3	
● SECTEUR 4	
● SECTEUR 5	

SAUF IMMEUBLES

— RUES EN ROUGE	2 <sup>E</sup> ET 4 <sup>E</sup> VENDREDI DU MOIS
-----------------	---



### À DÉPOSER EN DÉCHÈTERIE

- Produits dangereux pour la santé et l'environnement (pots de peintures, huiles, batteries, etc.)
- Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE)
- Gravats, branches, souches



## EMBALLAGES EN VERRE

● SECTEUR 1	2 <sup>E</sup> ET 4 <sup>E</sup> JEUDI DU MOIS
● SECTEUR 2	2 <sup>E</sup> ET 4 <sup>E</sup> MARDI DU MOIS
● SECTEUR 3	2 <sup>E</sup> ET 4 <sup>E</sup> MERCREDI DU MOIS
● SECTEUR 4	2 <sup>E</sup> ET 4 <sup>E</sup> LUNDI DU MOIS
● SECTEUR 5	2 <sup>E</sup> ET 4 <sup>E</sup> MERCREDI DU MOIS

# CALENDRIER DE MES JOURS DE COLLECTE POUR LES OBJETS ENCOMBRANTS, LES DÉCHETS VÉGÉTAUX ET LES EMBALLAGES EN VERRE

(À DÉPOSER DEVANT CHEZ VOUS OU DANS LES ZONES DÉDIÉES, LA VEILLE AU SOIR SANS GÊNER LA CIRCULATION DES PIÉTONS)

## OBJETS ENCOMBRANTS

Votre commune fait évoluer les modalités de collecte des objets encombrants :  
**désormais il faut prendre rendez-vous au 01.60.43.51.96 et/ou + d'info sur [www.grandparisgrandest.fr](http://www.grandparisgrandest.fr)**

SI VOS OBJETS EN FIN DE VIE SONT AUTORISÉS À LA COLLECTE DES OBJETS ENCOMBRANTS, VOUS POUVEZ PRENDRE RENDEZ-VOUS.

Ce service reste gratuit.

Avant de jeter... votre objet en fin de vie peut-il encore servir ?

- vous proches ou à une structure dédiée ;
- les vendre sur un site spécialisé ;
- les réparer vous-même ou les faire réparer par une structure dédiée ;
- les déposer pour être recyclés dans l'une des déchèteries de Grand Paris Grand Est.

		MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DÉC.
<b>OBJETS ENCOMBRANTS</b>											
● RUES EN ROUGE	2 <sup>E</sup> ET 4 <sup>E</sup> VENDREDI DU MOIS	11, 25	8, 22	13, 27	10, 24	8, 22	12, 26	9, 23	14, 28	11, 25	9, 23
<b>DÉCHETS VÉGÉTAUX</b>											
● SECTEUR 1	1 <sup>ER</sup> ET 3 <sup>E</sup> MARDI DU MOIS	1, 15	5, 19	3, 17	7, 21	5, 19	2, 16	6, 20	4, 18	1, 15	PENDANT LA PÉRIODE HIVERNALE, SE RENDRE EN DÉCHÈTERIE
● SECTEUR 2	1 <sup>ER</sup> ET 3 <sup>E</sup> MARDI DU MOIS	1, 15	5, 19	3, 17	7, 21	5, 19	2, 16	6, 20	4, 18	1, 15	
● SECTEUR 3	1 <sup>ER</sup> ET 3 <sup>E</sup> MARDI DU MOIS	1, 15	5, 19	3, 17	7, 21	5, 19	2, 16	6, 20	4, 18	1, 15	
● SECTEUR 4	2 <sup>E</sup> ET 4 <sup>E</sup> MARDI DU MOIS	8, 22	12, 26	10, 24	14, 28	12, 26	9, 23	13, 27	11,25	8, 22	
● SECTEUR 5	2 <sup>E</sup> ET 4 <sup>E</sup> MARDI DU MOIS	8, 22	12, 26	10, 24	14, 28	12, 26	9, 23	13, 27	11,25	8, 22	
<b>EMBALLAGES EN VERRE</b>											
● SECTEUR 1	2 <sup>E</sup> ET 4 <sup>E</sup> JEUDI DU MOIS	10, 24	14, 28	12, 26	9, 23	14, 28	11, 25	8, 22	13, 27	10, 24	8, 22
● SECTEUR 2	2 <sup>E</sup> ET 4 <sup>E</sup> MARDI DU MOIS	8, 22	12, 26	10, 24	14, 28	12, 26	9, 23	13, 27	11,25	8, 22	13, 27
● SECTEUR 3	2 <sup>E</sup> ET 4 <sup>E</sup> MERCREDI DU MOIS	9, 23	13, 27	11, 25	8, 22	13, 27	10, 24	14, 28	12, 26	9, 23	14, 28
● SECTEUR 4	2 <sup>E</sup> ET 4 <sup>E</sup> LUNDI DU MOIS	14, 28	11, 25	9, 23	13, 27	11, 25	8, 22	12, 26	10, 24	14, 28	12, 26
● SECTEUR 5	2 <sup>E</sup> ET 4 <sup>E</sup> MERCREDI DU MOIS	9, 23	13, 27	11, 25	8, 22	13, 27	10, 24	14, 28	12, 26	9, 23	14, 28

TOUT DÉPÔT EN DEHORS DE CE CALENDRIER EST CONSIDÉRÉ COMME UN DÉPÔT SAUVAGE. POUR RAPPEL, IL EST INTERDIT DE JETER OU D'ABANDONNER SES DÉCHETS DANS LA RUE AINSI QUE DE DÉPOSER SES DÉCHETS SUR LA VOIE PUBLIQUE SANS SE CONFORMER AUX RÈGLES DE COLLECTE SOUS PEINE D'AMENDE.